



Electrabel SA garantit que 100% de l'électricité prélevée par

DE GRAEVE sa

pour la période de fourniture ci-dessous, est de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables (plus précisément de l'énergie solaire et éolienne terrestre) situées en Belgique, conformément à la législation applicable.

Période de fourniture d'énergie verte : du 01.01.2022 au 31.12.2023.

Bruxelles, le 23.02.2022

Didier Léchaudé
Head of Sales B2B and B2C Belux